

INFORMATIONS AUPRÈS DE SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON

**Un organisme associatif, sans but lucratif,
au service des personnes et de l'amélioration de l'habitat**

SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON assiste les propriétaires dans la valorisation de leur patrimoine.

UN SEUL INTERLOCUTEUR POUR VOTRE PROJET,

Pour vous simplifier la vie, un seul interlocuteur s'occupe de toutes vos démarches et des contacts nécessaires à votre projet.

SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON :

- Vous conseille gratuitement sur l'aspect technique, architectural, administratif et financier.
- Vous assiste dans la constitution de votre dossier.
- Suit votre dossier jusqu'à son règlement.

CONTACTS :

MAIRIE : 04 78 02 36 36

SOLIHA : 04 37 28 70 20

Vanessa MATHEY - Architecte conseil : v.mathey@solihha.fr

www.rhonegrandlyon.solihha.fr



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON

2022 - 2024

DES AIDES POUR RÉNOVER VOS FAÇADES



**NOUS POUVONS VOUS APPORTER DES CONSEILS
ET VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PROJET**

LA VILLE DE SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON

VOUS AIDE A RÉNOVER VOS FACADES

Afin de mettre en valeur les caractères architecturaux de la commune, la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon engage une opération d'incitation au ravalement des façades auprès des propriétaires privés, par l'intermédiaire d'une subvention octroyée par la municipalité, dans la limite de la somme inscrite au budget communal.

SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON ACCOMPAGNE LES PROPRIÉTAIRES

LA SUBVENTION COMMUNALE :

LES FACADES DES HABITATIONS :

- La subvention est calculée sur le montant TTC des devis d'entreprises par façade retenue.
- Façades en bordure de rue et façades vues de la même rue ou de tout l'espace public de la commune.
- Son montant est de 25 % des travaux retenus plafonné à 2500 € par façade retenue.
- Le remplacement des menuiseries est pris en compte à hauteur de 50 %.
- Le montant total de la subvention ne pourra dépasser 5000€ pour un même bien.

LES DEVANTURES COMMERCIALES EN BORDURE DE RUE (REFAITES DEPUIS PLUS DE 5 ANS) :

- 25 % des travaux, plafonné à 2000 € par devanture.

LES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX :

- Une subvention complémentaire peut être accordée suivant l'appréciation de la commission municipale, pour la remise en état d'éléments architecturaux particuliers dont le traitement génère des surcoûts importants (génoises, niches, grilles...).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'IMMEUBLE DOIT ÊTRE SITUÉ DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

(périmètre consultable en mairie)

- Pour être recevables à la subvention municipale, l'immeuble concerné doit participer à un projet global d'amélioration.
- Toute façade subventionnée doit présenter au terme de sa réfection :
 - un enduit en bon état de finition y compris : soubassement, appui de fenêtres, bandeaux, corniches...
 - des menuiseries en bon état : fenêtres, portes, forêts, volets...
 - des zingeries en bon état : gouttières, descentes, dauphins...
 - des souches de cheminées en bon état.
- La toiture doit aussi être en bon état mais n'est pas subventionnée par l'Aide Communale.

RESPECTER :

- Le cahier des charges établi par l'architecte de SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON

- Les teintes, conformément à la palette de la Mairie et dont le choix s'effectue en accord avec l'architecte de SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON.

FOURNIR :

- Des devis conformes au cahier des charges établi façade par façade, avec mention détaillée des prestations, des quantités et des prix unitaires.

OBTENIR AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX :

- L'accord de la Mairie après dépôt d'une Déclaration de Travaux soumise à l'avis des Bâtiments de France selon le cas.
- La notification écrite de la subvention par la Commission Municipale.
- Les accords éventuels des autres subventions :
 - ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), propriétaires occupants et propriétaires bailleurs,
 - Caisses de retraites.

LES DÉMARCHES À EFFECTUER AVANT TRAVAUX

CONTACTER LA MAIRIE OU SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON POUR L'OUVERTURE DE VOTRE DOSSIER ET POUR TOUTES INFORMATIONS SUR CETTE OPÉRATION.

AVANT TRAVAUX

- Visite de l'architecte conseil qui effectue sur place avec vous :
 - le diagnostic des façades,
 - le cahier des charges des travaux,
 - le choix des teintes.
- Faire établir les devis détaillés façade par façade par les entreprises de votre choix.
- Transmettre à SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON les devis que vous aurez retenus
- Dossier de subvention :
 - montage du dossier de subvention par l'Architecte Conseil de SOLIHA,
 - avis de la commission Urbanisme de la Ville,
 - notification d'accord de la subvention par le Maire.
- Déclaration de travaux :
- formulaire à retirer auprès de la Mairie puis à retourner avec le cahier des charges de SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON,
 - avis d'autorisation de travaux.
- Exécution des travaux :
 - Ils se font sous votre responsabilité de Maître d'ouvrage (il est recommandé de les effectuer au printemps ou à l'automne).

APRÈS TRAVAUX

- Transmettre les factures acquittées à SOLIHA en vue du paiement de la subvention
- Visite de conformité de l'Architecte Conseil SOLIHA
- Règlement de la subvention par la Commune sous réserve du respect de l'ensemble de la procédure.